

» déclarer la fausseté en toute occasion. Com
 » me il nous est parvenu que l'on continuoit sur
 » le même ton à répandre de pareils bruits, les
 » gracieux ordres de Sa Maj. vous autorisent de
 » nouveau à les contredire de la maniere la plus
 » efficace, & à démontrer leur peu de fondement.
 » Et comme en effet ils sont absolument faux, ils
 » ne mériteroient point d'autre réfutation que le
 » mépris avec lequel de pareilles fictions doivent
 » être regardées ici & ailleurs, s'il n'y avoit pas
 » lieu d'appréhender que de tels bruits ne fussent
 » répandus à dessein de parvenir d'autant plus
 » facilement à troubler le repos dans le Nord.
 » A *Stockholm* le 18. Mars 1749. Signé, le
 » Comte de TESSIN.

Le Roi a fait faire aux Ministres étrangers résidens à la Cour, une notification conforme au contenu de cette Lettre.

D A N N E M A R C.

Cette Cour est des plus occupée à l'occasion de ce qui pourroit arriver de troubles dans le Nord. Ses Ministres chez les Puissances étrangères ont, tous des instructions relatives à un tel objet, entre-autres, ceux qui résident auprès du Roi de la *Grande-Bretagne* & de l'Impératrice de *Russie*; & à tout événement les troupes de la Couronne sont tenues sur un pied complet, & les Vaisseaux en état de servir. Le voyage du Roi en *Norvege* jugé de là d'autant plus nécessaire, Sa Maj. fait état d'y être renduë dans le cours de ce mois de Mai. Elle a fait connoître là-dessus aux Ministres étrangers, que ceux qui voudroient l'accompagner dans ce voyage, seroient les maîtres de suivre en cela leur propre inclination;